

## SAINT-MARTIN L'AMBITION CONTINUE

Capri s'est fini... la place Jean Rameau aussi !

On s'était dit rendez-vous dans 2 ans même jour, même heure, même pomme, on verra alors comment avancent les travaux de la place Jean Rameau...

Le jour est venu et moi aussi, mais rien vu de particulier.

Quand débute la construction de la halle couverte ? Les saint martinois se demandent où est passé le projet cœur de ville présenté début 2020... Force est de constater que le projet s'est envolé...

Disparu, il a disparu, on ne l'a jamais revu.

La majorité a proposé un petit rafraîchissement : passer la place à la machine pour voir si les couleurs d'origine peuvent revenir. Avec des mots tendres enrobés de douceur, la majorité veut nous faire croire que s'est suffisant... paroles et paroles.

Pourtant, j'ai encore rêvé d'elle... et les saint martinois aussi !

Bien que la démocratie participative ait été diffusée à tour de bras lors de la campagne municipale 2020 par la majorité actuelle, le projet cœur de ville, qui avait fait le consensus démocratique, a été balayé d'un revers de la main sans autre jugement.

Vos élus Saint-Martin l'Ambition continue : I.Azpeitia, D.Soors, F.Roura, M.Bresson, P.Lanterne, M.Vignes  
Email : saintmartindeseignanxlambitioncontinue@gmail.com  
Facebook : Saint-Martin Ambition Continue  
Instagram : smac\_2020

*Note de la rédaction : l'expression libre de l'opposition est publiée telle qu'envoyée à nos services.*

## MICRO CITOYEN

Réponses aux questions que vous nous avez envoyées en mairie.

### Bonjour, je viens d'adopter un chat : quelles sont mes obligations ?

Joana - Quartier Neuf

Il est nécessaire de **faire identifier votre animal** : cela permet de le protéger, de faciliter toutes les démarches administratives (ex : déclaration de perte ou de vol, déplacement à l'étranger) et aux autorités d'assurer le suivi sanitaire, comme le respect de l'environnement, la surveillance des pratiques commerciales, des importations et du trafic, grâce à la traçabilité de l'animal. **Obligatoire en France**, l'identification est le seul lien officiel entre un animal et son propriétaire. Elle peut être effectuée de deux manières : le **tatouage** de la peau ou l'insertion d'une **puce électronique** sous la peau de l'animal. Si le tatouage nécessite une anesthésie générale de l'animal, l'insertion d'une puce, quant à elle, est réalisée en

quelques secondes. De plus, sa mise en place peut être effectuée à tout âge.

Bien que n'étant pas obligatoire, la **stérilisation** de votre chat est fortement conseillée. En effet, un animal stérilisé présente moins de risques de fugue, et donc moins de risques de blessures ou d'accidents sur la voie publique, ou encore d'infections virales par des animaux errants. La stérilisation évite aussi la prolifération des chatons non désirés, et par là-même limite les abandons d'animaux.

### Nous venons d'emménager à Saint-Martin de Seignanx : devons-nous nous inscrire au téléalerte ?

Richard - Chemin de Grand-Jean

La téléalerte est un outil de prévention qui permet d'alerter la population lors d'un risque plus ou moins important. Ce moyen ne

signifie pas qu'une catastrophe est en train d'avoir lieu, mais qu'il existe un risque potentiel sur les secteurs recevant l'alerte.

Il peut s'agir par exemple d'une alerte inondation, comme nous l'avons vécue aux Barthes, ou encore d'une alerte canicule pour prévenir les personnes âgées.

L'alerte est lancée sur les téléphones fixes, avec une bande son qui donne l'objet du risque, ainsi que par SMS.

Concernant l'alerte donnée par SMS, les habitants, notamment ceux habitant aux Barthes, doivent fournir leur numéro de téléphone portable afin que la mairie puisse les intégrer dans les listes de contacts.

Lors d'une alerte, le n° de téléphone qui s'affiche est celui de la mairie, mais il ne s'agit pas d'un appel émanant de cette dernière.